



## REGLEMENT

La facturation est faite mensuellement et transmise par mail.

### Moyens de paiement

- prélèvement automatique
- auprès de la trésorerie suivant les modalités de règlement indiquées sur l'avis des sommes à payer (chèque, virement, en ligne via payfip...).

## CONTACT

📍 ensemble polyvalent

📞 09.75.42.74.21

✉️ cantine.mairiesaintvincent@orange.fr



## Renseignements

- 📍 Mairie 13, place de la mairie  
📞 02 99 91 24 34  
🌐 <https://saint-vincent-sur-ouest.fr>



● RESTAURANT  
● SCOLAIRE  
● GARDERIE

# LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire accueille les enfants scolarisés à l'école Sainte-Thérèse.

Les repas sont cuisinés sur place par un chef cuisinier. Une centaine de repas est préparée chaque jour. Le restaurant scolaire favorise les produits locaux, de saison, le fait maison. Une attention particulière est portée au respect national de nutrition (loi Egalim).

Des repas à thème sont proposés régulièrement tout au long de l'année comme lors de la semaine du goût.

Les quantités sont adaptées à l'âge de l'enfant pour limiter le gaspillage alimentaire.

L'équipe s'attache chaque jour à conjuguer équilibre, santé, plaisir et qualité avec pour finalité trouver un équilibre entre les goûts et le nécessaire équilibre alimentaire.

Toute l'équipe veille au bon comportement des enfants.

Les menus sont affichés au restaurant scolaire et diffusés sur le site internet et les réseaux sociaux.



## Objectifs du restaurant scolaire

- prendre le repas dans une ambiance agréable et conviviale
- faire découvrir de nouvelles saveurs aux enfants
- sensibiliser les enfants autour du bien manger avec des recettes innovantes à base de légumes et de fruits frais
- lutter contre le gaspillage alimentaire

## Pratique

### Inscription

L'inscription est obligatoire. Elle peut se faire à l'année ou de manière ponctuelle. Dans tous les cas, elle doit être réalisée avant 8h30 via le portail famille.

La première inscription se fait en mairie

### Fonctionnement

Le service fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 13h20.

## LA GARDERIE

La commune propose un service de garderie pour les enfants scolarisés à l'école Sainte-Thérèse. L'accueil a lieu dans la salle du centre de loisirs de l'ensemble polyvalent. Les enfants sont encadrés par des agents d'animation qualifié.

### HORAIRES

#### Matin

7h15 - 8h15

Les enfants sont amenés l'école par un agent municipal.

#### Soir

16h45 -18h30

A la sortie de l'école à 16h45, l'agent récupère les enfants présents et se rend à la garderie.

### FONCTIONNEMENT - INSCRIPTION

L'inscription au service n'est pas obligatoire. Une fiche d'inscription est à compléter chaque année pour que votre enfant puisse bénéficier du service. L'ensemble des documents est à télécharger sur le site internet de la commune <https://saint-vincent-sur-oust.frs>.